

COMMUNISTES : 27 boulevard Saint Martin F-75003 Paris

[communistes@sitecommunistes.org](mailto:communistes@sitecommunistes.org) ; [hebdo@sitecommunistes.org](mailto:hebdo@sitecommunistes.org) , [www.sitecommunistes.org](http://www.sitecommunistes.org)

## Résumé Eco / Social N° 171 : Semaine du 22 avril 2024



### Manifestation des salarié-es d'ExxonMobil

#### **JEAN-PAUL DELESCAUT : LE SECRÉTAIRE DE L'UNION DÉPARTEMENTALE CGT DU NORD ÉCOPE D'UN AN DE PRISON AVEC SURSIS !**

**L'accusation d'apologie du terrorisme équivaut dans ce cas de la part du pouvoir macronien et de la justice à un soutien inconditionnel à Netanyahu.**

Ce soutien se manifeste par ailleurs par une atteinte répétée à la liberté d'expression, au droit de manifester son soutien au peuple palestinien massacré.

Le secrétaire général de la CGT du Nord a été condamné jeudi 18 avril par le tribunal correctionnel de Lille à une peine de prison avec sursis. En cause, la publication d'un tract de soutien à la Palestine en octobre 2023.

Un soutien à la Palestine qui coûte cher. Pour un tract syndical paru trois jours après l'attaque du Hamas du 7 octobre, le tribunal correctionnel de Lille a rendu son délibéré, trois semaines après le procès de Jean-Paul Delescaut, secrétaire général de la CGT du Nord.

L'objet du délit, publié le 10 octobre sur le site internet de l'union départementale, et retiré depuis, était intitulé : « **La fin de l'occupation est la condition de la paix en Palestine.** » C'est en sa qualité de responsable de la publication du site que Jean-Paul Delescaut était poursuivi.

Ce tract disait apporter « **son soutien au peuple palestinien en lutte contre l'État colonial d'Israël** » puis affirmait ceci : « *Les horreurs de l'occupation illégale se sont accumulées. Depuis samedi, elles reçoivent les réponses qu'elles ont provoquées.* »

Dans le détail, il a été condamné pour « **apologie du terrorisme** » à une peine extrêmement forte, un an de prison avec sursis, comme l'avait demandé le parquet. Le motif de « **provocation publique à la haine ou à la violence en raison de l'origine, l'ethnie, la nation, la race ou la religion** » n'a pas été retenu.

Depuis plusieurs mois, la CGT parle d'un climat « **très inquiétant de répression des libertés syndicales** ». Dans une lettre adressée début décembre à Élisabeth Borne, première ministre de l'époque, Sophie Binet alertait sur un « **contexte de répression, inédit depuis l'après-guerre** » et demandait que cesse ce « **harcèlement judiciaire** ». Pour la secrétaire générale du syndicat, il s'agit d'un "**cap gravissime franchi dans la répression des libertés.**" Elle annonce qu'elle fait appel de ce jugement qu'elle juge "**honteux.**" Le syndicat comptabilise à ce jour « **plus de mille militants poursuivis devant les tribunaux et au moins dix-sept secrétaires généraux d'organisations CGT convoqués du fait de leur qualité** ».

### **EXXONMOBIL : SUPPRESSION DE 677 EMPLOIS EN FRANCE !**

Le groupe pétrolier américain ExxonMobil a annoncé, jeudi 11 avril, une réduction de ses activités à Port-Jérôme-sur-Seine (Seine-Maritime), qui « **devrait entraîner la suppression de 677 emplois** », ainsi qu'un projet de vente, par sa filiale Esso France, de la raffinerie de Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône) et de dépôts de carburants dans le sud de la France.

Plusieurs unités de pétrochimie qui ne sont pas « **économiquement viables** », dont un vapocraqueur, seront arrêtées sur le site de Gravenchon (Seine-Maritime), a précisé le groupe dans un communiqué.

« *La configuration du vapocraqueur, sa taille, comparée aux grandes unités nouvellement construites, les coûts opératoires et énergétiques plus élevés en Europe le rendent non compétitif* », a ajouté la direction. La raffinerie de Port-Jérôme-sur-Seine, qui avait été victime le 11 mars d'un incendie dans une unité de distillation, faisant cinq blessés légers, continuera ses activités.

#### **La raffinerie Esso de Fos-sur-Mer est à vendre !**

Quant à Esso France, l'entreprise a annoncé, le même jour, un projet de vente à la société Rhône Énergies de sa raffinerie de Fos-sur-Mer et de deux dépôts de carburants situés dans le sud de la France. Ce projet de cession, qui devrait être finalisé « *d'ici fin 2024* », prévoit que « **310 salariés de la société Esso Raffinage et de la société Esso SAF travaillant sur les sites concernés seront transférés dans la nouvelle entité Rhône Energies** ».

Le projet « *comprend notamment* » la vente de la raffinerie Esso de Fos-sur-Mer ainsi que celle des dépôts Esso de Toulouse et Villette-de-Vienne (Isère) à Rhône Energies. Pour rappel, en 2014, Esso a vendu ses **322 stations-service françaises**, reprises pour plus de 100 millions d'euros par DCC, un conglomérat irlandais. **Ces stations ont gardé la marque Esso et sont restées approvisionnées par le groupe.**

### **LES FONCTIONNAIRES DANS LE VISEUR DU GOUVERNEMENT !**

Accentuer la rémunération au mérite, supprimer les catégories A, B et C, faciliter les mutations d'un versant à l'autre de la fonction publique et élargir les possibilités de licenciement.

Voilà le programme de Stanislas Guerini, le ministre de la Fonction publique, pour lancer des négociations avec les syndicats de fonctionnaires.

Une provocation, après une première réforme très mal vécue en 2019, à laquelle la CGT a répondu par le dépôt d'un préavis de grève du 15 avril au 15 septembre, couvrant la période des JO.

### **TRANSPORTS : LE SÉNAT VOTE UNE RESTRICTION DU DROIT DE GRÈVE !**

C'est un des marronniers de la droite sénatoriale, majoritaire à la chambre haute. Après chaque grève à la SNCF, celle-ci tente de réduire le droit de grève. En vain depuis la longue grève de 2018 contre la privatisation du secteur ferroviaire.

Ce coup-ci, les sénateurs ont adopté à 211 voix contre 112 le fait de suspendre le droit de grève 30 jours par an, pendant les vacances scolaires et d'autres périodes sensibles. Ceci assortit d'autres mesures visant à réduire la portée des grèves. Mais un texte qui ne devrait pas aller plus loin, faute de majorité susceptible de le voter à l'Assemblée nationale !!!

### **POUR EN FINIR AVEC LES MORT-ES ET LES BLESSÉ-ES AU TRAVAIL !**

Le gouvernement et les employeurs se sont trop longtemps dérobés à leurs obligations. Il est temps d'en finir et de mettre en place les mesures de préventions et les moyens nécessaires.

La journée internationale de la santé et la sécurité au travail (officiellement le 28 avril) est un moment crucial pour mettre en lumière les enjeux liés à la santé et à la sécurité des travailleurs et travailleuses.

La CGT s'engage activement dans cette journée pour défendre les droits des travailleur-ses et améliorer les conditions de travail.

Il y a chaque année plus de 2,78 millions de décès liés aux accidents du travail ou aux maladies professionnelles dans le monde et environ 374 millions d'accidents du travail non mortels.

#### **Un scandale national !**

En France, **il y a eu au moins 738 morts au travail** ou par le travail en 2022 selon le bilan de la Sécurité sociale. Pour autant, ce chiffre ne reflète pas la réalité : le régime agricole, les régimes spéciaux, la fonction publique et les travailleur-ses indépendant-es ne rentrent pas dans les statistiques, ni d'ailleurs les accidents de trajet.

Au total, on comptabilise **1 227 morts au travail et du travail en 2022**, soit **3 morts par jour, traitées le plus souvent comme des faits divers.**

#### **36 jeunes de moins de 25 ans ont perdu leur vie au travail !**

C'est un bilan désastreux pour le gouvernement, qui défend l'entreprise comme lieu d'apprentissage tout en refusant de prendre en compte la réalité du travail et ses conséquences, notamment pour ces jeunes dont plus de la moitié avait moins d'un an d'ancienneté.

#### **Une responsabilité de l'employeur !**

**À ces morts s'ajoutent des milliers d'accidents graves occasionnant des séquelles durables et entraînant souvent un licenciement pour inaptitude.**

Dans une grande majorité des cas, ces accidents, chutes, écrasements, cisaillements, électrocutions résultent d'un manquement de l'employeur qui **n'a pas respecté les dispositions du Code du travail.**

L'employeur est responsable de la santé et de la sécurité des salarié-es. La liberté d'entreprendre ne doit pas se substituer aux **obligations de protéger la santé et la sécurité** des travailleuses et des travailleurs !

#### **Des accidents qui peuvent être évités !**

Ces accidents ne sont **jamais purement le fruit du hasard.** Ils sont très souvent le résultat de choix patronaux délibérés pour **maximiser les profits.** Les cadences effrénées, le matériel défectueux et les organisations du travail délétères sont des facteurs aggravant des risques professionnels.

Les actions dissuasives sont **insuffisantes**, les contrôles trop rarement réalisés. C'est le résultat des effectifs insuffisants tant en termes d'inspecteur-ices du travail que de contrôleur-ses Carsat. Sur ce point aussi les pouvoirs publics devront agir !

#### **Impunité et manquements aux obligations !**

Trop de procès-verbaux des inspecteur-ices du travail sont **classés sans suite.** La **délinquance patronale** sur ce point échappe aujourd'hui aux poursuites judiciaires. Même dans les cas, rares, de condamnation, les montants des amendes sont dérisoires. Cette politique n'incite pas à développer les mesures de **préventions des risques.**

Aussi seulement **40 % des entreprises respectent l'obligation légale de mise en œuvre et d'actualisation du document unique d'évaluation des risques professionnels (Duerp).** La sanction en cas de non-respect est de... 1 500 euros ! Il s'agit pourtant d'un **outil essentiel** à la prévention des risques, de protection de la santé et de la sécurité des travailleuses et des travailleurs !

## **Pour le rétablissement des CHSCT !**

**Combattre les risques au travail nécessite de renforcer les droits et le pouvoir d'agir des représentant-es du personnel dans les entreprises, notamment en renforçant les moyens des agent-es de l'État pour prévenir les risques et contrôler l'application de la loi.**

Après avoir organisé la **pénurie de médecins du travail**, remis en cause leur indépendance, organisé la pénurie des effectifs d'inspecteur-ices du travail comme celle des contrôleur-ses de la Sécurité sociale dans les caisses régionales, **le gouvernement Macron a limité drastiquement l'intervention des représentant-es du personnel**. Les CHSCT ont en effet totalement disparu depuis le 1er janvier 2020.

Dans le contexte des différentes mesures de dérégulation du marché du travail engagées depuis 2015, cette situation aggrave les conditions de travail et limite la prévention des risques professionnels.

Depuis, différents rapports publics vont dans le même sens, ce dont gouvernement et ministère du travail se refusent à mettre dans le débat public.

Nous ne devons pas accepter que **plus de 1 500 travailleuses et travailleurs soient victimes d'accidents du travail chaque jour**. Notre mobilisation doit se renforcer pour changer ces situations, pour qu'aucun-e salarié-e ne meure au travail ou soit victime de blessures graves.

**Pour arrêter l'hécatombe de morts et d'accidents au travail, la CGT revendique :**

- Le renforcement de la protection des travailleur-ses et le respect du droit de retrait ;
- Une politique pénale du travail sévère et des condamnations des employeurs responsables d'accidents graves au travail ;
- L'interdiction du recours à la sous-traitance pour les activités à risques et le renforcement des responsabilités et la condamnation des donneurs d'ordre ;
- Un renforcement de la réglementation pour protéger la santé et la sécurité des salarié-es ;
- Le rétablissement et l'évolution des CHSCT, outil de proximité et de prévention par excellence ;
  - Un nombre suffisant d'inspecteur-ices du travail, le renforcement des effectifs de contrôleur-ses Carsat (Sécurité sociale) et l'élargissement de leurs prérogatives coercitives (arrêt de chantiers et travaux dangereux) ;
- L'indépendance de tou-ttes les acteur-ices de la santé au travail, y compris des médecins du travail et des équipes des Services de prévention et de santé au travail interentreprises (SPSTI).

## **GROUPE AVRIL/SAIPOL : ATTENTION DANGER !**

Le mercredi 10 avril 2024, sur le site de l'usine SAIPOL Sète du groupe AVRIL (Groupe du patron de la FNSEA), un accident s'est produit causant de graves brûlures à un salarié transporté à l'hôpital de Montpellier, en urgence absolue, aujourd'hui hors de danger. Cet accident survenu dans une usine du groupe AVRIL, acteur majeur industriel et financier de la filière des huiles et protéines végétales, n'est malheureusement pas un cas isolé. Il s'inscrit dans une série d'accidents graves et même mortels survenus dans les usines SAIPOL au cours des dernières années :

**17 février 2018 SAIPOL Dieppe (76)**, 2 morts parmi les sous-traitants. Dans cette affaire la société SAIPOL est devant le tribunal correctionnel pour homicide involontaire. La CGT qui est partie civile dans la procédure a souligné une multitude de manquements graves de la part de l'entreprise.

**13 mars 2020 SAIPOL Grand Couronne (76)**, explosion avec, à nouveau, mise en danger de la vie des travailleurs, alors que quelques minutes avant l'explosion, des salariés se trouvaient dans la zone de l'accident.

**10 avril 2024 SAIPOL Sète (34)**, incendie provoquant l'évacuation d'un salarié grièvement brûlé, évacué en urgence absolue au centre des grands brûlés de l'hôpital Lapeyronie, à Montpellier.

**2018, 2020, 2024, 6 ans, 3 lieux différents, 3 accidents à forts potentiels (1 blessé grave, 2 morts)**. Cette loi des séries ne peut être due à la fatalité ou à un seul problème local, mais révèle un problème systémique de sécurité chez SAIPOL, où la sécurité des travailleurs n'est pas prise en compte malgré les risques professionnels évidents. La sécurité des salariés de SAIPOL est sacrifiée sur l'autel des profits du groupe.

- Le 25 avril, à l'occasion de l'appel à la mobilisation pour la journée mondiale de la sécurité et de la santé au travail, la FNIC-CGT exige :
- Le retour des CHSCT, outils de proximité et de prévention.
- Le renforcement des effectifs de contrôleurs CARSAT, tout comme des inspecteurs du travail.
- Une politique pénale du travail sévère envers les employeurs.
- La réappropriation de l'outil de travail par les travailleurs, avec réintégration des postes de la sous-traitance.

## **VITRY-SUR-SEINE : ÉVACUATION DES 450 MIGRANTS DU SQUAT DE LA ZAC SEINE GARE !**

La police a démantelé mercredi 17 avril le squat de la Zac Seine Gare à Vitry-sur-Seine. Les services de l'État ont proposé des mises à l'abri en Île-de-France, Centre Val de Loire et Aquitaine aux 450 migrants. Associations et élus dénoncent l'invisibilisation de populations vulnérables à 100 jours des Jeux Olympiques.

Une partie des sans-abris qui avaient trouvé refuge dans cette entreprise désaffectée de Vitry-sur-Seine avaient quitté les lieux les jours précédents. Les habitants et leurs soutiens anticipaient cette expulsion et ont participé samedi dernier à une manifestation.

Des valises à la main, qui contiennent les effets de toute leur vie en France, le visage inquiet, les quelque 300 occupants qui restaient encore, hommes, femmes, enfants, ont quitté les lieux peu après 8 heures. Ils logeaient dans ces locaux depuis plusieurs mois pour certains, faute de trouver un logement dans le parc privé, ou en attente d'un logement social.

### **Je vais aller où ?!**

C'est dans ce squat qu'habitait depuis trois ans Mohammed, Érythréen. Il a le statut de réfugié, travaille **dans la maintenance électrique à Eiffage en CDI**, mais ne trouve pas de logement. "*Ce n'est pas que je suis content d'être là, mais je vais aller où ?*", s'interroge le quadragénaire, sa grosse valise à roulettes à côté de lui.

**À cent jours des JO**, "*on expulse des squats: des Tchadiens, des Soudanais, des Érythréens, des Ivoiriens, des Guinéens qui ont des papiers : des gens en CDI mais à qui on ne veut pas louer d'appartements. La seule solution reste le squat*" puisque ces personnes travaillent en Île-de-France, **De l'habitat insalubre faute de logement !**

Autrefois siège d'une entreprise d'autobus, le bâtiment de Vitry-sur-Seine a été progressivement investi par des personnes délogées d'autres squats d'Île-de-France. Ces dernières ont expliqué fin mars qu'elles ne trouvaient pas de logement dans le parc privé ou qu'**elles étaient inscrites sur liste d'attente depuis plusieurs années pour bénéficier d'un logement social.**

Derrières les vitres miroir du bâtiment insalubre de plusieurs étages, les occupants avaient installé des lits et des matelas par terre jusque sous les escaliers et dans les couloirs faute de place. Le long de murs décrépis pendent des fils électriques, tandis que des douches rudimentaires fonctionnent à l'eau froide.

Il y a un an, les autorités avaient évacué l'ancien siège désaffecté d'Unibéton sur L'Île-Saint-Denis (Seine-Saint-Denis), à proximité du futur village des athlètes de JO de Paris où vivaient 500 migrants. En juillet, 150 autres personnes qui avaient trouvé refuge dans une maison de retraite abandonnée dans le quartier des Baudemons à Thiais avaient également été expulsés.

Ali, homme de ménage à Disneyland, avait raconté, lors de son expulsion d'un précédent squat, en Seine-Saint-Denis, **avoir été envoyé par les autorités en car près de Toulouse par erreur.** Ce réfugié soudanais était finalement revenu quelques jours plus tard en région parisienne, pour poser ses valises au squat de Vitry-sur-Seine, faute de mieux, **afin de pouvoir continuer son travail.**

## **AIRBUS : LES SALAIRES ÇA COMPTE AUSSI, DES PROPOSITIONS INACCEPTABLE POUR LES NAO !**

Près de deux mois que les négociations salariales au niveau du groupe ont débuté à Airbus. Deux mois de discussion sans que les vrais enjeux n'aient encore été sérieusement pris en compte. Des salariés déconsidérés La CGT a consulté les salariés sur tous les sites Airbus. Force est de constater que les propositions de la direction sont très éloignées de leurs attentes. Avec des mesures d'augmentation générale en dessous de 1,9%, voire 0% pour les populations cadres, il est évident que tout le monde va perdre en pouvoir d'achat. Les salariés n'ont pas oublié la perte de pouvoir d'achat qu'ils ont subie depuis 3 ans avec les politiques salariales Airbus et pour eux l'inflation est encore bien présente, + 6,6% sur la période 2023/2024. Les salariés attendent également une reconnaissance pour tous de leurs qualifications et de l'expérience acquise.

### **Des territoires maltraités !**

Si les salariés Airbus sont les premiers à subir ces reculs sur leurs salaires, ils ne sont pas les seuls à en subir les conséquences. Airbus n'est pas une petite entreprise. C'est un acteur économique majeur dont les décisions en matière d'investissement, d'emploi et de politique salariale ont des impacts considérables sur les économies locales où l'entreprise est implantée. Des politiques salariales au rabais chez Airbus, le plus souvent suivies par ses sous-traitants et fournisseurs, ce sont des mesures d'austérité imposées à tous dans les territoires. Les salariés sont contraints de restreindre leurs dépenses entraînant une baisse de la consommation, des achats de moindre qualité, des restaurants moins fréquentés, ...

### **Un futur empêché !**

Avec de telles politiques salariales, le risque est grand que des salariés se détournent d'Airbus, réduisant ainsi la capacité de l'entreprise à répondre aux défis qui se présentent à elle. Les difficultés rencontrées par Boeing doivent sonner comme un avertissement, les presque 9 000 avions du carnet de commande ne se feront pas sans des salariés qualifiés et expérimentés. Et l'impératif climatique est là, la décarbonation de l'aérien ne se fera pas sans des salariés qualifiés et expérimentés.

### **Appel à la grève et à la mobilisation !**

Pour la CGT Airbus, les propositions de la direction sont inacceptables. Et nous savons qu'il ne faut pas compter sur la bonne volonté de la direction pour changer d'orientation dans sa politique salariale. Pourtant ce n'est pas l'argent qui manque, comme le prouve l'augmentation de + **55% des dividendes versés aux actionnaires en 2024**. Seule la mobilisation est en mesure de faire entendre la voix des salariés. Des appels à la grève sont lancés par la CGT sur de nombreux établissements du groupe. La CGT Airbus appelle les salariés à se mettre en grève, à rejoindre les lieux de mobilisation et à élargir le mouvement partout. Ils peuvent compter sur la CGT pour être à leur côté.

## **MOTION DE SOUTIEN CGT – FTM CGT – UD CGT DE PARIS !**

Depuis Le 06 avril, une centaine de jeunes mineurs, sans abris, sont entrés en occupation dans la maison des Métallos à Paris rue Pierre Séward, après avoir été expulsés du parc de Belleville. Ces jeunes organisés en collectif revendiquent des logements décentes et une prise en charge de l'État digne de ce nom.

La CGT, fière et forte de ses valeurs internationalistes, apporte son soutien indéfectible à ces jeunes mineurs en lutte pour leur dignité. Elle milite pour le respect des droits fondamentaux. La CGT s'engage à intervenir à tous les niveaux pour que soient trouvées des solutions qui répondent aux besoins essentiels de ces jeunes mineurs, logement, scolarité, santé. En outre, nous demandons à l'État de créer les conditions pour sortir ces jeunes mineurs de la précarité dans laquelle ils et elles se trouvent et de fait de ne pas les déloger.

**La propension de l'État à chasser les précaires de Paris est amplifiée par la préparation des Jeux Olympiques, c'est scandaleux !** La CGT, avec ses structures locales et professionnelles, notamment de la métallurgie, s'engage durant l'occupation, à apporter un soutien logistique en fonction de ses possibilités.

## « NETTOYAGE SOCIAL » : L'ÉTAT FRANÇAIS VIDE PARIS DE SES PAUVRES POUR LES JO !

**Un collectif d'associations s'insurge contre le traitement des sans-abris dans le cadres des Jeux olympiques de Paris 2024.**

*«Rien n'est prévu en dehors des 200 malheureuses places d'hébergement, 7.000 personnes à la rue. Que vont devenir ces personnes qui ne sont pas relogées ?»*

Les autorités françaises sont en effet accusées par ce collectif regroupant 80 associations (parmi lesquelles le Secours catholique, l'Armée du salut ou encore Action contre la faim) de pratiquer un «*nettoyage social*», c'est-à-dire d'évacuer les sans-abris de la capitale en vue des Jeux de l'été.

**«Les JO de Paris sont un facteur d'aggravation» !**

Depuis quelques jours, le collectif et les associations relayent des articles portant sur le sujet et mettent en garde sur le risque d'emballement avec l'approche des Jeux. Le 10 avril, l'association "Le Revers de la médaille" dénonçait les conséquences de jeux sur le logement : «*Les enquêtes corroborent les observations des associations, les JO de Paris sont un facteur d'aggravation.*»

De pareilles polémiques avaient déjà eu cours lors d'Olympiades nord-américaines au Canada et aux États-Unis à Atlanta en 1996.

Le porte-parole du collectif et coordonnateur de la veille sanitaire à Médecins du monde, affirme de son côté dans les colonnes du Monde : «*Le nettoyage social des rues d'Île-de-France a déjà commencé.*» Et d'ajouter : «*Les choses s'emballent. Avant même la fin de la trêve hivernale, le 31 mars, on a assisté à la multiplication des expulsions et des interventions de la police dans les futurs périmètres de sécurité.*»

**La Ligue des droits de l'homme réclame un meilleur encadrement des congés locatifs !**

De son côté, le Secours Catholique s'est indigné le 8 avril sur ses réseaux sociaux, dénonçant «des risques de politiques répressives vis-à-vis des personnes les plus démunies [...] afin de les invisibiliser et ne pas ternir l'image de Paris».

La Ligue des droits de l'homme réclame de son côté «*la mise en place d'un meilleur encadrement des congés locatifs, pour mieux protéger les locataires.*»

**Intensification des expulsions, des voyants au rouge !**

La mobilisation associative s'est accélérée après l'évacuation d'une centaine de personnes sans papiers, essentiellement des familles avec des enfants, de la place de l'Hôtel-de-Ville, le 3 avril.

Un collectif «*des jeunes du parc de Belleville*» a vu le jour dans le XI<sup>e</sup> arrondissement de Paris et occupe depuis le 6 avril la Maison des métallos. Quelque 200 migrants y résident, réclamant «*un accueil digne pour tous*». Soutenu par des organisations comme la CGT, la Marche des solidarités, Sud éducation Paris, ils se revendiquent de la «*convergence des luttes*».

L'Observatoire des expulsions des lieux de vie informels constate ainsi une hausse du nombre d'évictions, soit 33 pour l'exercice en cours contre 19 pour l'année précédente. L'événement «*La nuit de la solidarité*» recensait au début de l'année près de **3 500 sans-abris dans la capitale, soit 500 de plus que l'année précédente.**

## TESLA : ANNONCE DE LICENCIEMENTS MASSIFS !

Elon Musk, le PDG, a annoncé, dans un courriel adressé au personnel, que la compagnie, confrontée à un ralentissement de la demande de véhicules électriques, allait se séparer de « **plus de 10 %** » de ses effectifs, soit plus de 10 000 personnes.

Tesla comptait plus de 140 473 employés fin décembre 2023, soit presque le double des effectifs de 2020. Le constructeur va éliminer les postes en double, comme l'avaient déjà laissé entendre au début de l'année les recommandations adressées aux cadres de signaler les positions redondantes dans leurs unités.

Les réductions d'effectifs pourraient atteindre près de **20 % dans certaines divisions**. La répartition des licenciements n'a pas été évoquée. Tesla possède des usines aux États-Unis, en Europe et en Chine.

## FLEURY-MICHON ON LÂCHE RIEN ! : 19 AVRIL MANIFESTATION DE SOLIDARITÉ en VENDÉE



Le 19 avril, les salariés de Fleury-Michon appuyés par des délégations de plusieurs entreprises de Vendée dont *Arrivée* récemment en lutte, ont manifesté pour protester contre les menaces de sanction dont est l'objet notre camarade Anthony<sup>1</sup>. Les camarades de Vendée du Parti Révolutionnaire COMMUNISTES ont apporté, par leur présence, leur soutien à cette manifestation.

Correspondance militante

### MONDE

#### DANS LES ARRIÈRE-CUISINES DE MAC-DONALD'S !

Dans cet empire mondial de **40.000 restaurants**, la réalité que subissent **2,5 millions de salariés** est bien éloignée des campagnes publicitaires colorées.

#### Une journée chronométrée !

La vie quotidienne dans un restaurant McDo est un véritable défi pour les « *équipiers* », mais aussi pour les "*managers*" qui subissent des pressions constantes de la part de leurs supérieurs. Pour éviter d'être humiliés par ces derniers devant toute l'équipe, ils excellent dans le bénévolat : chaque mois, ils cumulent des dizaines d'heures supplémentaires non rémunérées.

Le *rush* du midi transforme le restaurant en une véritable usine. Le travail devient mécanique, il est réalisé « *à la chaîne* » et centré sur la rapidité. La préparation anticipée des produits est minimisée,

<sup>1</sup> <https://www.sitecommunistes.org/index.php/france/syndicats/2746-vendee-quand-des-patrons-utilisent-les-methodes-des-sectes-pour-combattre-le-syndicalisme-cgt>



car chaque seconde compte. Dans cette précipitation, les procédures d'hygiène et de sécurité alimentaire passent au second plan. Entre les bornes numériques et quatre applications de livraison différentes, les commandes s'accumulent au-delà des capacités d'une équipe assourdie par un vacarme de « bips » incessant. Les délais de service s'allongent bien au-delà de l'objectif officiel de 90 secondes par commande.

La présence accrue d'un personnel jeune et étudiant, y compris parmi des responsables peu expérimentés et mal formés, ajoute un élément de pression supplémentaire. Parfois, même l'agent de sécurité, employé par une société extérieure, reçoit des ordres du *manager* et participe à l'envoi des commandes, alors que ce n'est pas du tout sa fonction.

La fermeture du restaurant est également tendue. Le personnel, toujours en sous-effectif, doit jongler entre le service des derniers clients et le nettoyage des appareils, le tout dans un temps strictement limité. Des produits et des ingrédients invendus voient leurs « *Dates Limites de Consommation* » ré-étiquetées, **de manière totalement frauduleuse**.

La nuit, de 21 heures à 8 heures du matin, révèle un aspect encore plus sombre. Des travailleurs maliens, employés en sous-traitance, sont payés une somme dérisoire pour nettoyer le restaurant et le Burger King en face, parfois sept jours sur sept. Leurs conditions de travail sont déplorables. Leurs « *vestiaires* » sont relégués dans le local poubelle infesté de cafards, au sous-sol, dans une odeur insoutenable. Quelquefois, après toute une nuit de travail, ils sont réprimandés pour des « *erreurs* » minimales et sont contraints de prolonger leur service. Le rythme de vie de ces travailleurs invisibles est infernal. Ils cumulent souvent plusieurs emplois, sans repos suffisant, et logent dans des foyers insalubres.

### **La recette du profit !**

Au cœur du modèle économique de McDonald's, la « *Vente Par Heure par Equipier* » (VPHE) joue un rôle crucial. Cette statistique, qui compare les performances relatives des *managers* et des restaurants, est calculée pour chaque heure en divisant le total des ventes par le nombre d'équipiers présents. Par exemple, si 10 équipiers génèrent 1000 euros de ventes en une heure, la VPHE est de 100 euros. Cette mesure incite les *managers* à optimiser le *ratio* ventes/employés, au détriment des conditions de travail du personnel.

Cette dynamique financière s'est retrouvée sous les feux des projecteurs en 2015, **lorsque la CGT a porté plainte contre McDonald's pour fraude fiscale**. L'accusation portait sur le transfert de la redevance des franchises à la maison mère européenne, **située au Luxembourg**, ce qui permettait à l'entreprise de réduire ses obligations fiscales en France. En 2022, la société a partiellement reconnu ces pratiques et accepté de payer une amende record de **1,25 milliard d'euros**, évitant ainsi un procès.

### **Manipulation et contrôle !**

Tenir les employés « *sous influence* », pour ainsi dire, est un élément clé pour accroître les profits. Chaque franchise doit s'incorporer à la politique interne de l'entreprise et promouvoir une culture quasi sectaire. Aux États-Unis, ils appellent ça la « *McFamily* ». Il s'agit de masquer la distance entre la direction et les équipes : le vouvoiement est proscrit, le style est faussement « *décontracté* ». Tout le monde doit rester dans les clous : un responsable qui fait preuve d'un brin d'humanité ou contredit les ordres du franchisé est écarté de façon plus ou moins subtile. Inversement, un *manager* au comportement abusif est généralement protégé par la direction de la franchise, qui reconnaît là un soldat fidèle, entièrement dévoué à ses directives.

La firme, déjà fracturée en milliers de franchises, incite ces dernières à se diviser en petites entités. Bien que ses employés réalisent le même travail sous une direction commune et peuvent être mutés d'un restaurant à l'autre, une franchise n'est souvent pas considérée comme une entité économique et sociale unique. Il suffit qu'un franchisé possédant plusieurs restaurants déclare chaque établissement comme une société distincte, de façon à ce que chacune soit maintenue **sous le seuil des 50 employés**. Cette stratégie lui permet d'éviter certaines obligations légales telles que le versement de primes de participation, l'organisation d'un comité d'entreprise ou la tenue de négociations collectives, privant ainsi les salariés de revenus et d'avantages auxquels ils auraient normalement droit.

En définitive, McDonald's France organise l'isolement de chaque restaurant tout en favorisant un *turnover* élevé parmi les jeunes employés à temps partiel. Cette stratégie vise à empêcher la formation de syndicats pour défendre leurs conditions de travail. L'entreprise utilise tous les moyens possibles pour promouvoir l'individualisme et la compétition, au détriment de la solidarité et de l'entraide au sein du personnel.

Par le passé, des petits groupes d'employés ont réussi, grâce à des grèves combatives, à arracher des victoires importantes, notamment contre le harcèlement moral et sexuel, ou encore pour l'amélioration des conditions de travail et de rémunération. Récemment, l'émergence de syndicats chez Amazon et Starbucks, aux États-Unis, a marqué une étape importante et fourni un modèle à suivre. De manière générale, la crise du capitalisme qui accable la classe ouvrière l'incite à ne compter que sur ses propres forces pour se défendre. Tôt ou tard, les équipiers de McDonald's, en France, suivront cette voie et s'organiseront à une vaste échelle.

### **AIDEZ NOUS, SOUSCRIPTION NATIONALE**

Nous ne disposons d'aucun financement officiel, ni d'aucune autre ressource que celle que nous procurent les dons de nos adhérents, de nos sympathisants, de nos amis.

Nous savons que nous pouvons compter sur vous.

Souscrivez et faites souscrire autour de vous

Chèques libellés à : Parti Révolutionnaire COMMUNISTES envoyer à :

Communistes 27, boulevard Saint Martin 75003 Paris (attention au changement d'adresse)

Vos dons pourront être déclarés aux impôts pour obtenir un dégrèvement